

André CHASSAIGNE
Député du Puy-de-Dôme
Président du Groupe de la Gauche
Démocrate et Républicaine
3, route des Trois Ponts
63300 THIERS

Le 06 septembre 2024

Madame Cécile COURREGES
Directrice générale de l'Agence Régionale
de Santé Auvergne Rhône Alpes
241, rue Garibaldi
69003 LYON

Objet : investissement à l'hôpital d'Ambert
Nos références : AC/LC 3201

Madame la Directrice générale,

Je souhaite attirer votre attention sur la situation du plateau technique de l'hôpital d'Ambert. Le service d'imagerie du centre hospitalier d'Ambert, ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, propose différentes spécialités radiologiques, rendant ce pôle indispensable à la population ambertoise et environnante.

Il est composé de deux salles de radiologie regroupant un capteur plan, un mammographe à capteur plan, un panoramique dentaire, un échographe et un scanner GE 64 barrettes. L'équipe est composée de six manipulateurs d'électroradiologie et d'un radiologue.

Toutefois, ce plateau a un réel besoin d'investissement :

- La salle de radio os/poumons et études statiques a été installée en 1991 ; la radioprotection n'est plus assurée et une mauvaise qualité des images est constatée.
- La salle de radio télécommandée, installée en 2009, rencontre de nombreuses pannes : un centreur lumineux et diaphragme défectueux, des problèmes lors de l'utilisation du joystick et l'apparition de messages d'erreur lors de la mise en route.
- Le mammographe 2D, installé en 2019, est dépourvu de tomosynthèse.
- L'échographe, installé en 2016, est également vieillissant, avec une qualité d'image altérée, et dépourvu de technologie d'élastographie.
- L'ostéodensitomètre ne fonctionne plus.

De plus, **il apparaît nécessaire que le centre hospitalier d'Ambert se dote d'une IRM.**

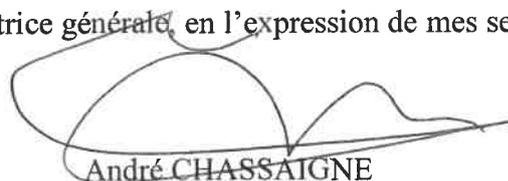
En effet, de nombreuses prescriptions d'IRM sont effectuées par les médecins hospitaliers et libéraux de la région ambertoise. Les patients sont alors dirigés sur Clermont-Ferrand ou Montbrison.

L'absence d'IRM engendre des retards de prises en charge dans le cadre de certaines pathologies vitales, le recours à des examens moins appropriés et parfois des renoncements aux soins.

De plus, lors de la prise en charge d'un patient avec une suspicion d'AVC, il est très important de pouvoir bénéficier rapidement d'un examen par IRM.

Au regard de ces arguments, je vous sollicite afin de savoir dans quelle mesure l'ARS souhaite apporter une aide financière afin de pallier les carences susmentionnées.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice générale, en l'expression de mes sentiments les meilleurs *et les plus cordiaux.*



André CHASSAIGNE

La directrice générale

Affaire suivie par :

Le cabinet de la directrice générale

04 27 86 55 00

ars-ara-direction-generale@ars.sante.fr

Ref. : ISDG n°2024-206 / 24-90

Monsieur André Chassaigne
Député du Puy-de-Dôme
Président du Groupe de la Gauche
Démocrate et Républicaine
3 route des Trois Ponts
63300 Thiers

Lyon, le 25 OCT. 2024

Monsieur le Député,

Votre courrier du 6 septembre, réceptionné à l'ARS le 17 septembre dernier, relatif au plateau technique d'imagerie du centre hospitalier d'Ambert a retenu toute mon attention.

Vous décrivez les installations de l'établissement, en soulignant leur obsolescence tout en rappelant leur nécessité pour apporter une offre de soins optimale à la population. Vous évoquez dans un second temps la nécessité pour l'établissement de se doter d'une IRM. Vous m'interrogez ainsi afin de savoir dans quelle mesure l'ARS pourrait apporter une aide financière à l'établissement, dans le cadre de ces investissements.

Je vous confirme que cette situation est bien connue de mes services. Le directeur du centre hospitalier d'Ambert a identifié 3 phases concernant les investissements portant sur l'imagerie, ces phases étant projetées à plus ou moins long terme.

Les investissements prévus à court terme (fin prévue au 31/12/2025), que vous recensez dans la 1^{ère} partie de votre courrier correspondent à des investissements courants, liés à l'activité quotidienne de l'établissement.

En parallèle, le centre hospitalier d'Ambert a sollicité la Région afin d'obtenir un financement à hauteur de 60% de l'assiette des investissements éligibles au FEDER, cet accompagnement restant à formaliser de la part de la Région.

Concernant tout d'abord le remplacement du mammographe, la stratégie décennale de lutte contre les cancers prévoit l'action « Mise à niveau du parc de mammographes pour améliorer la qualité du programme de dépistage organisé du cancer du sein en remplaçant les mammographes », qui dispose d'une enveloppe dédiée. Le centre hospitalier d'Ambert a été inscrit pour émarger sur cette enveloppe FIR.

Par ailleurs, conformément à la Circulaire DGOS/FIP1/2024/106 du 4 juillet 2024, l'établissement dispose d'une enveloppe de 40K€ au titre des crédits dédiés à l'investissement du quotidien pour l'année 2024 (enveloppe FMIS dans le cadre du Ségur de la Santé), qu'il peut mobiliser à cet effet.

De plus, et suite à son entrée dans le dispositif des hôpitaux de proximité, le centre hospitalier d'Ambert dispose cette année, d'une enveloppe de 275K€ (Dotation de responsabilité territoriale). Conformément à l'article L162-23-16 II du code de la Santé Publique, modifié par la loi n°2023-1250 du 26 décembre 2023 - art. 49 (V) : « Cette dotation a notamment vocation à accompagner la mise en place d'une offre de consultation de spécialités et l'accès à des plateaux techniques d'imagerie, de biologie et des équipements de télésanté... ».

Au regard de l'ensemble de ces éléments, l'ARS s'est attachée à orienter un accompagnement financier complémentaire sur les équipements liés au service des urgences, à savoir :

- Remplacement de la salle de radio os/ poumon : 266K€
- Remplacement de la salle de radio télécommandé : 220K€
- Echographe : 50 K€.

L'accompagnement financier de l'ARS va donc porter sur 40% des coûts envisagés de ces équipements, soit un total de 215K€ (40% de 536K€).

Concernant les investissements sur le long terme et notamment l'IRM, la demande sera étudiée au regard du dossier que l'établissement va présenter à l'ARS, portant sur le Schéma Directeur Immobilier, attendu pour cette fin d'année 2024. Le projet de l'IRM sera intégré au SDI, qui devra être établi en cohérence avec le projet médical actualisé que l'établissement nous transmettra.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de
Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Cécile COURREGES